



# **Nous ne nous taisons pas !**

Même si cela déplaît à celles et ceux qui gouvernent et veulent éteindre l'esprit des lumières, nous ne nous taisons pas !

Force est de constater que les libertés syndicales, associatives et politiques sont plus que menacées aujourd'hui, en France et ailleurs.

Les attaques se multiplient : interdiction de manifester, interdiction d'organiser des débats publics, sanctions, menaces et insultes à l'encontre des humoristes, des journalistes, auditions policières, évacuation par les forces de l'ordre des étudiant.es qui occupent Sciences Po, gardes à vue, condamnations...la liste est bien trop longue.

S'agissant plus particulièrement de la situation à Gaza, la Cgt Fonction publique réaffirme aujourd'hui sa condamnation des crimes et des actes de terreur perpétrés par le Hamas. Elle réaffirme aussi et plus que jamais, alors que des dizaines de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes ont été tués ou blessés, sa solidarité avec le peuple palestinien et appelle à un cessez-le-feu immédiat, l'arrêt des bombardements, des massacres, la prévention du génocide.

Exiger cela, avec différentes organisations syndicales, associatives et politiques, ce n'est pas faire l'apologie du terrorisme. C'est agir contre l'extrême-droite et Benjamin Netanyahu en Israël, pour la paix, le désarmement et le droit à l'autodétermination des peuples.

La Cgt Fonction publique appelle les agent.es à signer massivement [la tribune publiée sur le site de Mediapart " Contre une démocratie bâillonnée et pour les libertés publiques"](#).

Elle affirme sa solidarité pleine et entière avec l'Union départementale Cgt du Nord et son secrétaire général Jean-Paul Delescaut injustement condamné à un an de prison avec sursis pour apologie du terrorisme.

La Cgt Fonction publique poursuivra son action pour la démocratie dans la cité et au travail.

Elle sera présente aux côtés de Céline Verzeletti, co-secrétaire générale de l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat et secrétaire confédéral de la Cgt, à Aix-en-Provence, le 1<sup>er</sup> juillet prochain, au tribunal, suite à une plainte pour injure publique déposée par un juge de la Cour nationale du droit d'asile révoqué à ce jour (déclaration de l'Ufse en date du 19 février 2024 : "[L'Ufse attaquée devant une juridiction. N'en déplaise à Monsieur Argoud, les faits sont les faits !](#)").

**Pour les libertés, la démocratie, agissons et mobilisons-nous, ensemble.**

Montreuil, le 6 mai 2024